

Avis n° 2025/02 relatif à l'accréditation de Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom : Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique

Sigle: ENSAE

Type: Public, sous tutelle du ministère chargé de l'économie

Académie : Versailles Sites de l'école : Palaiseau

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/04-02

Objet de la demande d'accréditation

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Palaiseau.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique ;
- Vu le rapport établi par Bertrand RAQUET (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean-Marc THERET (expert auprès de la CTI, corapporteur), Martine CAZIER (experte auprès de la CTI, experte), Yamina MATHLOUTHI (experte auprès de la CTI, experte internationale), Alexandre DAVIGNY (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 Février 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique, sur le site de Palaiseau	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école établira un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan d'action présentant : la formalisation et l'opérationnalisation de l'approche par compétences, la mise en place de situations d'apprentissage renforçant les compétences transversales pour l'entreprise, l'entrepreneuriat et l'innovation. Ce document est à transmettre pour le 15 février 2028, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffecti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes : Pour l'école

- -Travailler davantage la prospective à l'échelle institutionnelle, voire au sein de la formation, et mettre en place un conseil de perfectionnement élargissant le regard de l'école sur les futurs besoins et opportunités.
- -Revoir la méthodologie de l'approche par compétences et renforcer significativement les compétences transversales pour de nouvelles opportunités d'insertions professionnelles et la formation de futurs cadres dirigeants
- -S'appuyer notamment sur le véhicule institutionnel IP Paris pour l'internationalisation des formations aux meilleurs standards internationaux et pour l'esprit entrepreneurial des élèves qu'il s'agit de renforcer.
- -Développer des méthodes pédagogiques diversifiées notamment dans les domaines de l'innovation, de l'entreprenariat et du management.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE©, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 février 2025 Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 11 mars 2025

> La Présidente Claire Peyratout